

Bruxelles, le 17 février 2020
(OR. en)

5992/20

COAFR 52
CFSP/PESC 115
RELEX 109
DEVGEN 20
COHOM 14
COHAFA 6

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: délégations
Objet: Zimbabwe
- Conclusions du Conseil (17 février 2020)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions sur le Zimbabwe que le Conseil a adoptées lors de sa 3747^e session, tenue le 17 février 2020.

Zimbabwe

- Conclusions du Conseil -

1. Le Zimbabwe traverse une crise aux multiples facettes, prolongée et profonde. La transition opérée dans le pays a néanmoins ouvert la voie à des réformes économiques et politiques que le gouvernement, alors nouvellement élu, s'était engagé à mettre en œuvre. L'Union européenne (UE) reste disposée à soutenir les mesures qui vont dans ce sens, comme le Conseil l'a souligné dans les conclusions qu'il a adoptées le 22 janvier 2018. Si le Zimbabwe saisissait les opportunités qui s'offrent à lui en vue d'une transformation réelle, cela contribuerait à un réengagement plus approfondi de l'UE, fondé sur des engagements mutuels et des valeurs communes, conformément au programme 2030, et axé sur les droits de l'homme, la démocratie, la gouvernance et l'état de droit.
2. L'UE est mobilisée sur la base du programme établi par le gouvernement lui-même, conformément à la constitution du Zimbabwe de 2013, ainsi que des recommandations de la commission Motlanthe sur les violences post-électorales et du rapport final de la mission d'observation électorale de l'UE au Zimbabwe. L'UE se félicite de la reprise, en 2019, d'un dialogue politique formel, qui constitue une avancée vers l'instauration d'une relation plus constructive avec le Zimbabwe.
3. L'absence de réformes de fond, la poursuite du rétrécissement de l'espace démocratique et la corruption ont toutefois contribué à la détérioration actuelle de la crise humanitaire et à la situation économique et sociale.
4. L'UE invite le gouvernement à accélérer d'urgence le processus de réformes politiques et économiques, au bénéfice de la population. Les auteurs de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits devraient être rapidement traduits en justice et les recommandations de la commission d'enquête Motlanthe être mises en œuvre sans plus tarder. En outre, un dialogue national inclusif est essentiel pour trouver des solutions structurelles et durables aux défis auxquels le Zimbabwe est confronté.

5. Une bonne gouvernance politique et économique est primordiale pour améliorer le climat des affaires et des investissements au Zimbabwe, ainsi que pour assurer une croissance et un développement économiques inclusifs et durables. L'accord de partenariat économique, appliqué depuis 2012, reste déterminant pour attirer des investissements à la fois étrangers et nationaux.
6. Le Zimbabwe connaît actuellement une grave crise humanitaire, y compris une situation d'extrême urgence en matière de sécurité alimentaire, que le changement climatique vient encore exacerber. L'UE soutient la population du Zimbabwe dans divers domaines, comme le développement économique, les soins de santé primaires et le renforcement de la résilience, ainsi qu'à travers l'aide humanitaire. À cette fin, elle a considérablement renforcé son soutien depuis 2019.
7. L'UE a décidé de renouveler son embargo sur les armes et de maintenir un gel ciblé des avoirs à l'encontre d'une entreprise, à savoir Zimbabwe Defence Industries, pour une durée d'un an, en tenant compte de la situation au Zimbabwe, y compris le rôle qu'auraient joué les forces armées et les forces de sécurité dans les atteintes aux droits de l'homme, qui doit encore faire l'objet d'une enquête. Les mesures restrictives visant quatre personnes sont suspendues. L'embargo sur les armes ainsi que le gel des avoirs dont fait l'objet Zimbabwe Defence Industries n'affectent pas l'économie zimbabwéenne, les investissements étrangers directs ou les échanges commerciaux. Ces mesures sont motivées par l'intention de l'UE d'encourager les autorités zimbabwéennes à s'engager de façon vérifiable à défendre l'état de droit et les droits de l'homme.
8. L'UE est prête à revoir à tout moment l'ensemble de ses différentes mesures, si cela se justifie, en fonction de l'évolution de la situation dans le pays. Elle cherchera à renforcer sa collaboration avec ses partenaires internationaux, et surtout avec l'Union africaine, la CDA et ses États membres, ainsi qu'avec les institutions financières internationales, qui peuvent jouer un rôle essentiel en aidant le Zimbabwe à favoriser un dialogue inclusif et à accélérer les réformes.